

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 10 novembre 2015 à 19h30 Centre communautaire de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Inès Pontiroli, Nancy Draper-Maxsom, Thomas Howard et Dr Jean Amyotte.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général, Mme Ginette Chevrier-Bottrill, directrice générale adjointe et directrice du service des finances et ressources humaines, Dominic Labrie, chef de service – Communications et adjoint à la direction générale ainsi que plusieurs contribuables.

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- | | | |
|----------------|---|--|
| Alain Larose | - | Allégations de fraude concernant le témoignage potentiel de trois employés |
| James Eggleton | - | Remerciements concernant l'élaboration du budget |
| | - | Nécessité pour le maire de veiller à unir la communauté |

15-11-2569

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion antérieure**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2015 et ceux des séances extraordinaires du 20 et 28 octobre 2015
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de novembre
 - 5.5 Création d'un fonds réservé aux aînés
 - 5.6 Formation
 - 5.7 Désignation de Crystal Deschambault à l'émission de permis et certificats et secrétaire du CCU
 - 5.8 Renouvellement du mandat du maire-suppléant
 - 5.9 Dépôt de deux états comparatifs des revenus et dépenses
 - 5.10 Intégrité du système électoral municipal
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Projet pilote relatif à l'utilisation d'un gyrophare vert
 - 6.2 Formation de pompiers
- 7. Travaux publics**
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Préparation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - 9.2 Résolution sur le choix de contribution au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
 - 9.3 Renouvellement de l'entente relative aux cours d'eau avec la MRC
 - 9.4 Avis de motion – Mandat au CCU
 - 9.5 Rémunération du Président et membres du CCU
 - 9.6 Compensation du Secrétaire du CCU
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Association des motoneigistes de Pontiac inc
 - 10.2 Parc des Hirondelles et Bellevue
- 11. Divers**

- 12. Rapports divers et correspondance**
12.1 Dépôt de divers rapports municipaux:
a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
13.1 Registre de correspondance du mois d'octobre 2015
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant:

- 12.1 b) Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Adoptée

15-11-2570

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 ET 28 OCTOBRE 2015

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2015 et des séances extraordinaires du 20 et 28 octobre 2015.

Adoptée

15-11-2571

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (NOVEMBRE 2015)

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **40 558.37\$**.

Adoptée

15-11-2572

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **91 977.23\$** (voir annexe) pour la période se terminant le **31 octobre 2015** et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

15-11-2573

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli
Appuyé par: Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 2 au 28 octobre 2015, le tout pour un total de **367 392.21\$** (voir annexe).

Adoptée

15-11-2574

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2015

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **15 835.81\$** taxes incluses.

Adoptée

15-11-2575

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVE AUX AÎNES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est une « Municipalité amie des aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite souligner la contribution des aînés au développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de cette activité restent à être déterminées;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de créer un fonds réservé « Aînés/Seniors » portant le numéro 59-159-00-004.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'y déposer les profits de l'activité « Thé et Tarte » tenue en octobre 2015, soit un montant de 355,00\$.

Adoptée

15-11-2576

FORMATION ACADÉMIQUE – EMPLOYÉE #01-0133

CONDISÉRANT la résolution #15-06-2395 pour le cours ACC2205;

CONSIDÉRANT QUE l'employée a remis une preuve de réussite;

CONSIDÉRANT QUE l'employée désire continuer la formation avec le cours #QUA2227;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est en relation directe avec son travail actuel et qu'elle est recommandée par sa supérieure, la directrice des services financiers ;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve de rembourser l'employée #01-0133 la somme de 524,90\$ à la fin du cours sur présentation de preuve de réussite.

Adoptée

15-11-2577

DÉSIGNATION DE MME CRYSTAL DESCHAMBAULT FONCTIONNAIRE À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AU SERVICE DE L'URBANISME ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE Mme Crystal Deschambault occupe, depuis le 19 octobre 2015, le poste de responsable aux permis et requêtes au sein du service de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 119, 7°) de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil municipal peut par règlement désigner un responsable de la délivrance des permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.1 du Règlement d'administration et d'interprétation des règlements d'urbanisme (176-01) de la municipalité de Pontiac, le conseil doit par résolution nommer un fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement 03-13 constituant le comité consultatif d'urbanisme, le conseil doit désigner par voie de résolution toute personne ressource au sein du comité et que cette personne doit assister aux réunions et participer à leurs travaux, mais sans droit de vote ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil nomme Mme Crystal Deschambault :

- Responsable et signataire des permis et certificats au service d'urbanisme ;
- Secrétaire et personne-ressource au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

15-11-2578

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU MAIRE-SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE la nomination du maire suppléant prévue par la résolution 14-10-2160 vient à échéance le 3 novembre 2015 ;

Il est

Proposé par : Roger Larose
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

IL EST RÉSOLU QUE le conseiller M. Brian Middlemiss continue d'occuper la position de maire-suppléant pour la durée du présent mandat.

Adoptée

Dépôt de deux états comparatifs des revenus et dépenses.

15-11-2579

INTÉGRITÉ DU SYSTÈME ÉLECTORAL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre transmise à la municipalité par le Directeur général des élections datée du 6 juillet 2015, le DGE avait déclaré que Monsieur Edward McCann était inéligible à se présenter comme candidat à une élection municipale en raison d'infractions aux articles 64 et 65 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et ce pour une période de quatre ans ;

CONSIDÉRANT QUE M. Edward McCann s'est présenté comme candidat au poste de conseiller municipal du district #2 lors de l'élection partielle qui a eu lieu le 8 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE M. McCann a été élu au poste de conseiller municipal du district #2 lors de l'élection partielle qui a eu lieu le 8 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Qu'à ce jour, la municipalité n'a toujours pas reçu, de la part du Directeur général des élections, une confirmation quant à l'éligibilité de M. McCann ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important de clarifier cette situation ;

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Brian Middlemiss

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate son conseiller juridique afin de vérifier si Monsieur Edward McCann est apte à siéger compte tenu de l'avis d'inéligibilité reçu de la part du Directeur général des élections le 6 juillet 2015.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander au ministère des Affaires municipales et au Directeur général des élections d'intervenir afin de préserver l'intégrité du système électoral et maintenir la confiance des citoyens envers le processus électoral.

Adoptée sur division

Les conseillers Dr Jean Amyotte et Mme Inès Pontiroli votent contre la résolution.

15-11-2580

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PILOTE – UTILISATION D'UN FEU VERT CLIGNOTANT SUR UN VÉHICULE ROUTIER CONDUIT PAR UN POMPIER RÉPONDANT À UN APPEL D'URGENCE

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE nos pompiers doivent parfois franchir de longues distances avec leurs véhicules personnels pour se rendre aux casernes d'incendie ou sur les lieux d'une intervention et qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles sur une longue portée, spécialement le soir et la nuit;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a adopté la résolution 14-03-1866 demandant aux autorités provinciales compétentes d'autoriser les pompiers volontaires des municipalités rurales de munir les véhicules personnels de gyrophares verts et que cette autorisation soit valide pour l'ensemble du territoire québécois ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique propose la mise en œuvre d'un projet-pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur, le 24 août 2015, de l'arrêté ministériel numéro 2015-08, signé par le ministre des Transports le 5 juin 2015, autorise la mise en œuvre d'un tel projet-pilote et confie à la ministre de la sécurité publique son administration et son évaluation;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss

Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général de la municipalité à signer le protocole d'entente à intervenir avec la ministre de la sécurité publique concernant la mise en œuvre d'un projet-pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil mandate le directeur du service de sécurité incendie et le directeur général afin de mettre en place les procédures d'encadrement et les directives requises pour l'utilisation dudit gyrophare vert.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général à signer toute entente avec l'Association des pompiers de Pontiac pour mettre en application la politique d'encadrement du gyrophare vert.

Adoptée

15-11-2581

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pontiac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pontiac prévoit la formation de **21 pompiers** au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme ;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée

15-11-2582

PRÉPARATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8.2 du Règlement 03-13 Constituant le comité consultatif d'urbanisme, le Comité peut, à la demande du conseil, étudier, faire des recherches et soumettre des recommandations sur divers sujets, dont la préparation d'un Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du projet de lotissement du Domaine des Chutes ne peut pas se faire sans la rédaction d'une entente en vertu du règlement 08-12, Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et que cette entente doit inclure, entre autres, des exigences relatives à l'implantation et à l'intégration architecturales;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil demande au Comité Consultatif d'Urbanisme d'élaborer une ébauche de règlement sur les PIIA pour le projet Domaine des Chutes afin d'être présentée au conseil pour fins d'adoption au mois de janvier 2016.

Adoptée

15-11-2583

RÉSOLUTION SUR LE CHOIX DE CONTRIBUTION AU FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS SUR L'OPÉRATION CADASTRALE DANS LE BUT DE SUBDIVISER LE LOT D'ORIGINE NUMÉRO 2 684 046 AFIN DE CRÉER LES LOTS 5 768 046, 5 768 047 ET 5 768 048

CONSIDÉRANT la demande de lotissement déposée dans le but de subdiviser le lot d'origine numéro 2 684 046 afin de créer les lots 5 768 046, 5 768 047 et 5 768 048

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de prescrire, comme condition préalable à la délivrance de certains permis de construction ou à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE la contribution peut être requise dans le cadre de l'application des règlements de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen souhaite faire une contribution monétaire au fonds de parcs et de terrains de jeux et espaces naturels, équivalente à 10% de la valeur du terrain d'origine;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la contribution monétaire au montant de 9 920,00\$.

Adoptée

15-11-2584

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA MRC DES COLLINES ET LA MUNICIPALITE DE PONTIAC RELATIVE AUX COURS D'EAU - ANNÉES 2016 À 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par les articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q.,c. C-47.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté le règlement numéro 152-10 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau relevant de sa compétence, tel que le prévoit l'article 104 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la Loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du *Code municipal* du Québec pour lui confier l'application des règlements prévus en matière de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC concernant la gestion des cours d'eau sur le territoire.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je soussignée, **Nancy Draper-Maxsom**, conseillère du district électoral **numéro 1**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement numéro 01-13 de la *Tarifification des permis et certificats municipaux* dans l'objectif de réduire les frais exigés de 750.\$ à 400.\$ pour l'étude d'un dossier de dérogation mineure.

15-11-2586

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET MEMBRES DU CCU

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU d'abroger la résolution 15-04-2342 qui prévoit la rémunération du président et des membres du CCU à 100\$ et 50\$ respectivement par réunion.

Adoptée

15-11-2587

COMPENSATION DU SECRÉTAIRE DU CCU

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU d'abroger la résolution 15-04-2343 qui prévoit la compensation du secrétaire du CCU à 75\$ par réunion.

Adoptée

15-11-2588

ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DE PONTIAC INC. - ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC-CURLEY POUR LA CIRCULATION DES MOTONEIGES

CONSIDÉRANT l'impact économique important de la motoneige pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la piste empruntant le chemin du Lac-Curley nécessite notamment des travaux de débroussaillage ;

CONSIDÉRANT que l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc. demande la permission d'effectuer des travaux de débroussaillage sur le chemin du Lac-Curley ;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss
Appuyé par: Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU de mandater le service des travaux publics pour veiller à ce que des travaux de débroussaillage soient effectués sur le chemin du Lac-Curley afin de faciliter le passage des motoneiges.

Adoptée

15-11-2589

PARC BELLEVUE ET PARC DES HIRONDELLES

CONSIDÉRANT les résolutions 15-05-2373 et 15-05-2374 pour les parcs Bellevue et Hironnelles;

CONSIDÉRANT QUE les installations de structure de jeux ont été complétées;

CONSIDÉRANT QUE le solde du fonds Parcs et Jeux a un manque à gagner de 14 279,70\$ afin d'acquitter les dépenses encourues;

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le fonds de roulement soit affecté de 14 279,70\$ sur une période de 2 ans débutant en 2016 et que le fonds de Parcs et Jeux rembourse le fonds de roulement du même montant lorsque les fonds seront disponibles.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- | | |
|------------------|--|
| Edward McCann | <ul style="list-style-type: none">- Lettre du DGE et respect de l'élection partielle- Déploire le libellé de la résolution 5.10- Dépenses de frais juridiques suite à la résolution 5.10- Demande au maire si son rapport électoral de 2013 fait l'objet de questions de la part du DGE |
| Debbie Cloutier | <ul style="list-style-type: none">- Tolérance sur la violation de la loi électorale |
| Lindsay Hamilton | <ul style="list-style-type: none">- M. McCann n'a toujours pas été reconnu coupable d'infraction à la loi électorale |
| Joan Belsher | <ul style="list-style-type: none">- Connaissance du contenu de la lettre du DGE, élections dans le district #2 |
| Alain Larose | <ul style="list-style-type: none">- Estime que le maire ne devrait pas tenter de renverser la décision des citoyens du district #2 |
| James Eggleton | <ul style="list-style-type: none">- Apprécie que le conseil tente de faire la lumière sur l'éligibilité à siéger de M. McCann |
| Rick Knox | <ul style="list-style-type: none">- Précisions concernant l'abolition de la rémunération des membres du CCU- Question concernant la lettre du DGE- Déploire la position de la conseillère Mme Inès Pontiroli sur la résolution 5.10 |

15-11-2590

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h45 ayant épuisé l'ordre du jour

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».